

**INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER ADMINISTRATIF DE PRESENTATION
DES TRAVAUX DU D.H.D.R.***

(Application de l'arrêté ministériel du 25.04.2002 Modifiant l'arrêté du 13.07.1995, 13/02/1992, 23.11.1988)

1. - RETRAIT DU DOSSIER :

- Le candidat doit être inscrit au titre de l'année universitaire pendant laquelle il présentera ses travaux
- Le candidat retire son dossier au Collège des Ecoles Doctorales de l'UGA (Maison Jean Kuntzmann , 110 rue de la Chimie 38400 Saint-Martin-d'Hères - Domaine Universitaire), **2 mois environ avant la date prévue de présentation (c'est un minimum et attention aux périodes de vacances)**. Il devra se présenter avec l'autorisation de soutenance HDR délivrée par le Président du comité HDR. **Il est préférable de prendre RV par téléphone.**

2. - RAPPORTEURS ET JURY

- **RAPPORTEURS** : 3 dont 2 au moins HABILITES** à diriger des recherches et 2 obligatoirement extérieurs à l'établissement. *Sur Grenoble, nous demandons que les 3 rapporteurs soient HDR. Les 3 rapporteurs peuvent être extérieurs à Grenoble.*

- **JURY** : Le jury est validé par le Président du comité HDR, et nommé par le président de l'établissement.

Il est composé d'au moins **cinq membres** habilités dont la moitié, au moins, de personnalités françaises ou étrangères extérieures à l'établissement.

La moitié du jury, au moins, doit être composée de professeurs ou assimilés ***

Le dossier complété et les trois rapports, seront contresignés, pour accord, par le Président du Comité HDR.

Le dossier **complet** sera transmis par le candidat au Collège des Ecoles Doctorales, **3 semaines minimum avant la présentation des travaux.**

Le Jury désigne lors de la présentation des travaux 1 président (lequel doit être Professeur ou assimilé).

3. - DELIVRANCE DU DIPLOME

Le Président du Jury rédige un rapport contresigné par l'ensemble des membres du jury ; puis il renvoie le dossier au Collège des Ecoles Doctorales qui établit alors l'attestation du D.H.D.R.

Adresse du Collège Doctoral

Maison Jean Kuntzmann , 110 rue de la Chimie 38400 Saint-Martin-d'Hères - Domaine Universitaire
Personne à contacter : Mme Hélène Luciani (Scolarité STS, Maison Jean Kuntzmann – bureau G003
Tel. : 04 57 42 25 02, helene.luciani@univ-grenoble-alpes.fr, absente le vendredi après-midi.

* **D.H.D.R.** Diplôme d'Habilitation à Diriger des Recherches

** **HABILITES**

- 1 - Professeur d'Université
- 2 - Directeur de Recherche (C.N.R.S., I.N.S.E.R.M., ...)
- 3 - Diplôme d'Habilitation
- 4 - Doctorat d'Etat

*** **ASSIMILES** : liste dans l'article 1er de l'arrêté du 19 février 1987 (J.O. du 22 février 1987)